

DU 19 AVRIL AU 30 JUIN 2019

CONCERTATION PROLONGATION DE LA CONCESSION DU RHÔNE

CAHIER D'ACTEUR N° 14 - JUIN 2019



L'ASSOCIATION DES PÊCHEURS ARLES - St MARTIN de CRAU

détient depuis fort longtemps les droits de pêche sur le Rhône, de la pointe de la Barthelasse jusqu'à l'embouchure (du PK 269 au PK 323.4) Elle est agréée : • pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, la Protection de l'Environnement, • Jeunesse et Éducation Populaire, • pour ses Ateliers Pêche Nature (ex écoles de pêche ()), • le transport des poissons vivants, • les pêches électriques pédagogiques, (arrêté préfectoral). Elle assure la gestion halieutique et piscicole de ses baux de pêches: Rhône, canal Arles à Fos, vigueirat, Chapelette et Fumemorte, l'étang des Aulnes. Six gardes particuliers bénévoles assermentés pêche et police routière assurent la surveillance et la prévention. Le nombre d'adhérents est d'environ 1500.

CONTACT

Président Alain GONDAT
Siège social : 8 rue Jean Henri
Fabre 13200 Arles
04 90 93 36 74 / 06 80 93 82 78
apasmc@gmail.com
www.apasmc.com

CAHIER D'ACTEUR

L'Association des Pêcheurs Arles St Martin de Crau

SELON NOS STATUTS, NOS DOMAINES DE COMPETENCES SONT :

- * Le contrôle du respect de la "Loi Pêche" : acquittements des taxes, respect des règles et dates autorisées, (périodes d'ouverture, heures, nombre de captures, taille des poissons, techniques de pêche autorisées)...
- * Le reversement des taxes perçues à l'Etat et la Fédération 13
- * La lutte contre le braconnage
- * La gestion et la mise en valeur piscicole et la protection des rivières et plans d'eau grâce à une connaissance des milieux et des réseaux hydrauliques: alevinages et déversements de poissons, entretien des accès et des berges:
- * La promotion du loisir pêche pour pérenniser notre "sport": organisation de concours de pêche, Fête diverses, Safari aloses, actions d'Education à l'Environnement et à la Citoyenneté en milieu scolaire et tout public, expositions présentant le monde aquatique : l'eau, les poissons, la flore, les territoires.

Actions liées à la protection de l'environnement

* un vaste territoire et un réseau de surveillance permanent.

Nous gérons la vente de permis de pêche d'Arles, Salins de Giraud, Port Saint Louis du Rhône, Fos sur Mer, Istres, Saint Martin de Crau, Raphèle les Arles et Fontvieille.

Les permis de pêche valables sur nos baux de pêche peuvent être achetés par internet et drainent des pêcheurs de toute la France et de nombreux étrangers attirés par la pêche dans le Rhône notamment du silure.

Avec 1500 adhérents, il y a toujours quelqu'un sur le terrain qui constate et nous informe de toutes anomalies débutantes ou pollutions. Cette anticipation est souvent salutaire et permet une rapidité d'actions grâce à un partenariat avec la **Fédération des Bouches du Rhône** et la brigade de l'**AFB** (ex Onéma) et des relations privilégiées avec les communes concernées.

Dès qu'il y a mortalité de poissons, un problème de rejets aqueux ou une dégradation de qualité d'eau, un procès verbal est dressé. Les contrevenants peuvent être assignés devant les tribunaux.

En 2002, le législateur a étendu le pouvoir des gardes pêche bénévoles en autorisant de verbaliser les contrevenants dans le cas de décharges sauvages le long des berges et l'agrément "environnement" obtenu en 2004 a augmenté leurs possibilités d'actions.

Une présence permanente sur le terrain

Actions environnementales

Réalisation d'opérations de nettoyage des berges et des accès avec les administrateurs et les bénévoles.

Ces opérations sont menées également en partenariat avec les Services Techniques des villes d'Arles, de Saint Martin de Crau et de Port Saint Louis du Rhône et en partenariat avec la Fédération de Pêche 13, pour des opérations délicates. Avec des élèves des écoles et des bénévoles de tous âges nous participons à l'opération "nettoyons la Nature initiée par les magasins Leclerc.

Avec Voies Navigables de France, nous procédons au retrait d'objets flottants pris dans la végétation pour que les canaux retrouvent un aspect naturel agréable.

Ces opérations concernent des sites à forte valeur halieutiques, patrimoniales et touristiques et participent, à la sécurisation des zones et des accès, ainsi qu'à l'amélioration de la ripisylve.

Nous procédons régulièrement au nettoyage du lit des cours d'eau avec retrait des débris et arbres morts qui retiennent les plastiques, polystyrènes et végétaux favorisant l'envasement.

Cette valorisation de l'espace rivière en termes paysagers sur les secteurs particulièrement fréquentés par le public, permet aux jeunes et à l'ensemble des adhérents d'appréhender la fragilité de leur environnement et les incite à agir en citoyen responsable de son cadre de vie.



Problématique 'Jussies' plantes aquatiques envahissantes

Nous sommes confrontée à une colonisation importante et exponentielle de cette plante en Camargue, dans nos canaux et dans certains marais.

Notre volonté est d'informer tous les utilisateurs de l'eau

- Création d'un réseau de partenaires : la Fédération de Pêche 13, la Tour du Valat, les Marais du Viguérat, l'Ecomusée de la Crau, le Comité des Foins de Crau, le Parc Naturel Régional de Camargue, les Municipalités...
- Création de supports d'information et de conférence (CD)
- initiation d'une série de conférences d'informations à destination des gestionnaires de la pêche, des agriculteurs, des manadiers, des syndicats des arrosants, du Comité des foins de Crau.
- organisation de séances de formation suivies d'opérations d'arrachage manuel pour les administrateurs et gardes de pêche des associations de Pêche du département.



Actions d'éducation à l'environnement

Depuis 1992, en partenariat avec l'Inspection Départementale de l'Education Nationale nous avons initié nos actions d'Education à l'Environnement et à la Citoyenneté en Milieu Scolaire.

Nous réalisons des expositions itinérantes tous les ans, Elles présentent notre environnement proche, avec présentation de poissons vivants en aquariums et silures en piscine. Depuis 1992, plus de 30000 élèves (chiffres communiqués par l'IDEN) et 15000 adultes ont été concernés par nos actions.



EDUCATION et IMPLICATION



ATELIERS PECHENATURE

Nos APN sont agréées par l'Union Nationale sous couvert de la Fédération 13. Ils fonctionnent les samedis Les cours sont gratuits et une spécialité "Pêche à la mouche" tous publics a été rajoutée à Arles

OBJECTIFS :

**Pérenniser "notre sport" en assurant la relève.*

**Développer une Education à l'Environnement pour tous en faisant évoluer les pratiques éducatives,*

- Connaître la faune et la flore des milieux aquatiques et comment les protéger.
- Connaître les poissons, habitat, morphologie, habitudes alimentaires, reproductions
- Apprendre les techniques des différentes pêches.
- Apprendre la rivière et avoir le sens de l'eau

**Faire découvrir notre environnement proche*

**La Citoyenneté :*

- apprendre à vivre en groupe
- apprendre le partage et la convivialité
- apprendre à respecter la vie (un poisson est remis avec précaution à l'eau)
- nettoyer systématiquement l'endroit après une partie de pêche
- être un inconditionnel de la protection de notre environnement en toutes circonstances

IMPLICATIONS DIVERSES

Notre association fait partie de divers organismes
Parc Naturel Régional de Camargue:

Membre du Conseil de Parc et des Commissions:

Gestion de l'eau et des milieux aquatiques, pêche et chasse

Culture et animation du territoire

Sensibilisation et éducation au territoire

CPIE: Membre du Conseil d'Administration

-Actions Plan Rhône, Rhonomix, Rhône méridional.

MRM: Membre des Assemblées Générales

UFBRMC: Membre des Assemblées Générales

Marais du Vigueirat: Membre du Comité de pilotage

Natura 2000 Crau et 3 marais: Membre des Comités de pilotage

Fédération Pêche 13 : Vice président et secrétaire général du Conseil d'Administration

Adhésions diverses...



NOS ATTENTES

Réappropriation du fleuve

Notre association détient depuis fort longtemps les droits de pêche sur le Rhône, et paie pour cela à l'état une location significative (à notre niveau).

À ce titre, et au nom de nos 1500 adhérents nous aimerions être plus informés, conviés, impliqués, voir concertés lors des événements les réalisations et le suivi concernant celinéaire.

Nos membres par leur adhésion ont le droit de pratiquer leur loisir, la pêche, mais les accès aux rives sont de plus en plus restreints. La réfection des digues, certes nécessaire s'est accompagnée de la pose de barrières interdisant le franchissement de celles-ci. Bien sûr nous admettons l'interdiction de rouler sur l'ouvrage, mais pour atteindre la rive il faut bien les franchir et pouvoir stationner à proximité.

Sur d'autres parties, des enrochements, certains peut être sauvages et illégaux sont autant d'obstacles.

Notre garderie composée, de six agents assermentés, a besoin d'accéder aux rives pour accomplir ses missions, dont l'efficacité est reconnue, notamment en termes de prévention, de lutte contre le braconnage et de sensibilisation au respect de l'environnement.

Le suivi de la propreté des berges et nos opérations ponctuelles de nettoyage nécessite l'accès aux berges avec nos véhicules.

La réfection des quais d'Arles, indispensable et reconnaissons le esthétiquement réussie, empêche de par leur conception, la pratique de la pêche depuis le bord et l'accostage des bateaux de plaisanciers, sans qu'il y ait eu d'aménagements compensatoires.

Nos pêcheurs, nos gardes, nos adhérents sont rappelons le, des sentinelles du fleuves en étant parmi les premiers à signaler toutes anomalies notamment environnementales.



D'autres espérances et rêves...

Canal Arles à Fos : conservation de nos parcours de pêche déjà fortement amputés par l'installation de péniche. Ne pas augmenter leur nombre

Rhône:

Implication de la CNR dans la prévention contre les inondations, notamment par la gestion des barrages. Surveillance accrue des rejets polluants et de la qualité de l'eau. Action envers les pollueurs.

Création de lieux de pêche depuis les rives dans la traversée d'Arles et de points d'accostage
Partenariat, voir accompagnement, plus concret avec notre association.

Développement du transport fluvial de loisir et de marchandises.

Développer l'alimentation électrique de puissance des bateaux à quai afin de limiter la pollution des moteurs.

CONCLUSION

Les pêcheurs amateurs font partie des principaux usagers du fleuve dans le domaine du loisir et entendent continuer à pratiquer leur passion. Les associations de pêche agréées (AAPPMA) sont les garrants des pratiques légales et réglementées. Prenant acte que le changement de concessionnaire (sur certains tronçons) n'apportera rien de négatif, espérant un partenariat plus concret et un accompagnement pour la résolution des faits évoqués ci-dessus, **l'APASMC est favorable à ce que l'État renouvelle sa confiance à la CNR par le prolongement de la concession du Rhône.**

Nous sommes confiant sur le fait qu'un gestionnaire unique sur le fleuve le plus puissant de France ne peut être que bénéfique et que la CNR sera un acteur significatif dans la transition écologique que nous avons peu évoqué ici.